

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

DELIBERATION N°CP2023-03/1/1 DOSSIER N°5636	CONVENTIONS GIP CREUSE HABITAT - SUIVI ANIMATION PIG 2023-2024 ET MISE À DISPOSITION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

Absent(s) - excusé(s) :

Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de MMe Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental.

OBJET : CONVENTIONS GIP Creuse Habitat - Suivi animation PIG 2023-2024 et mise à disposition des locaux et équipements



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-03/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les deux conventions à intervenir avec le GIP Creuse Habitat dans le cadre de la délégation de la prorogation des deux PIG départementaux pour la période 2023-2024, à savoir :

- La convention de délégation de la mission de suivi-animation des deux PIG, ci-annexée, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2023 du conseil départemental au chapitre 65, article 657382, fonction 443 ;
- La convention de mise à disposition concernant les locaux et autres équipements pour mener à bien ces missions, ci-annexée.

Ne prennent pas part au vote : V. Simonet (ayant donné pouvoir à M. P Morançais), Mme MT. Vialle, M.G. Marsaleix, M. P. Morançais, M. T. Bourguignon, Mme M. Jouannetaud, Elus au GIP Creuse Habitat
Elue absente : Mme I. Pénicaud

Adopté : 23 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET